

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 février 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-01-18/B-00400
Propriétaire(s) : Andrew et Julie Jones
Emplacement : 14 – 18, rue Osborne
Quartier : 17 - Capitale
Description officielle : partie de l'îlot A, M-53
Zonage : R3P
Règlement de zonage : 2008-250

AJOURNÉE LE 5 DECEMBRE 2018

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'obtenir des titres fonciers distincts. La demande indique que le terrain disjoint et le terrain conservés ont déjà eu des titres fonciers distincts, mais qu'ils ont été fusionnés sous un même titre depuis.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires requièrent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 19,25 mètres sur une profondeur de 28,96 mètres. Sa superficie sera de 557 mètres carrés. Cette parcelle située au 14, rue Osborne est occupée actuellement par une maison isolée et un solarium attenant.

Le terrain qui sera conservé est représenté par les parties 21-30 du plan 4R-3826 joint à la demande. Il aura une façade de 19,74 mètres sur une profondeur de 28,96 mètres. Sa superficie sera de 570 mètres carrés. Cette parcelle située au 18, rue Osborne est actuellement occupée par une maison en rangée et un stationnement connexe.

L'approbation de la demande aura comme effet de créer deux parcelles distinctes dont l'une ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure (D08-02-18/A-00396) a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.